B.P. 72 Cibitoke - NIF: 4001322389

Tr 8 Cibitoke - Commune de Rugombo Ord. Ministérielle n°610/940 du 19/ 06/2017

Tél : 69 247 350- Compte Bancobu 06448820101-31

MESURES PRISES POUR RELEVER LE DEFI DU BAS NIVEAU INTELLECTUEL DES ETUDIANTS UPI

Afin de relever le défi du niveau intellectuel trop bas des étudiants à l'entrée de l'Université, et les encourager à s'impliquer davantage dans leurs études, une série de mesures vont être prises.

- 1. Durant les 3 prochaines années, seuls les candidats étudiants qui auront réussi un concours d'entrée (évaluation de connaissances) pourront être admis à notre Institution qui se veut être une Université d'excellence. Le concours d'entrée aura lieu le 05/09/2021. Ceux qui ne l'auront pas réussi se verront proposer un cours de mise à niveau dans les disciplines faisant l'objet du concours afin d'améliorer leurs notes en repassant un autre concours d'entrée, en janvier 2022. L'application de cette mesure permettra à l'UPI de réadapter le contenu et la méthodologie de ses enseignements en fonction de ses étudiants.
- 2. Le concours d'entrée se réalisera dans trois disciplines :
 - 1. Le Français
 - 2. Les Mathématiques
 - 3. L'Economie
- 3. Un cours de renforcement en français payant et facultatif, d'une durée de trois mois (30h/mois), sera organisé à l'UPI à partir du 14 juin. Le coût mensuel sera de 5.000F.
- 4. Le minerval pour ceux qui auront réussi au concours d'entrée sera revu à la baisse. Une promotion exceptionnelle de **-100.000F** sera d'application durant toute l'année académique 2021-2022. Cette promotion sera également valable pour les trois années d'études pour ceux qui vont réussir les années suivantes avec une moyenne de 70%. Ceux qui réussiront leurs années avec 80% et plus, recevront une promotion supplémentaire de **-50.000F**.
- 5. Les frais sont fixés comme suit :

Filière	Minerval normal	Promotion	Solde à payer
1. Entrepreneuriat	400.000F	- 100.000F	300.000Fbu
2. Finances et comptabilité	400.000F	- 100.000F	300.000Fbu
3. Soins Infirmiers	450.000F	- 100.000F	350.000Fbu
4. Informatique	450.000F	- 100.000F	350.000Fbu

- 6. Le paiement en trois tranches trimestrielles ou suivant un plan de paiement à la convenance de l'étudiant restera valable pour les étudiants nécessiteux qui le demanderont.
- 7. Les frais d'inscription restent fixés à 35.000F. A l'inscription, seul un acompte de 5.000F sera versé. Ceux qui n'auront pas réussi le concours d'entrée se verront rembourser leur acompte et/ou pourront repasser un autre concours d'entrée le 14-01-2022.
- 8. Une grande rigueur sera de mise dans le respect du règlement intérieur et académique et dans le suivi du déroulement des études. L'expression orale du français sera obligatoire dans les enceintes de l'UPI.
- 9. L'UPI s'assurera que les évaluations des enseignements par les étudiants sont toujours faites.
- 10. Le Service de l'Assurance Qualité de l'UPI veillera à assurer un travail de suivi et d'inspection de la qualité de ses programmes de formation, mettra en place des procédures l'autoévaluation institutionnelle et d'évaluation interne continue de ses programmes de formation.

Besoin de plus d'informations ? Ecrivez-nous à : upi.cibitok@gmail.com ou tél. au 69 616697

Fait à Cibitoke, le 10/05/2021

LE REPRESENTANT LEGAL NDINDIYE Emmanuel